



Pere d'un enfant francais et rentré en france de façon réguliere

Par **wassim**, le **27/07/2011** à **12:50**

Bonjour,

Mon frere est rentré en france depuis 22/04/2002 par regropement familial

il marchait avec des récipissés

en 2006 il s'est marié avec une francaise et il a eu un bébé avec elle.

en 2009 ils sont divorcés et la prefecture a ordonné de l'expulser en 2011

comment ça se fait il est expulsé alor ke ça fait PRESQUE 10ans il a vecu de façon réguliere juste parsqu ' il a divorrcé avec son ex

merci

Par **mimi493**, le **27/07/2011** à **19:12**

Il n'a eu sa carte de séjour, visiblement que parce qu'il s'était marié avec une Française.

Néanmoins, s'il prouve qu'il participe à l'entretien et l'éducation de son enfant français (notamment qu'il paye la pension alimentaire), il a un droit au séjour